

Réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 29 mai à 20h30. Messieurs Jacques Barraud, Francis Boudet, Patrice Douix et Didier Vigier étaient excusés. Messieurs Francis Boudet et Patrice Douix ayant donné pouvoir à Thierry Verdier et à Stéphanie Granet.

RECENSEMENT POPULATION 2016 :

Le prochain recensement de la population se fera entre le 21/01 et le 20/02/2016. Stéphanie Granet sera nommée coordonnateur communal.

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur du versement à 100 % de l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget.

ASSURANCES POMPIERS

Le Conseil Municipal décide de continuer à prendre en charge l'assurance couvrant 12 sapeurs pompiers en exercice et 13 pompiers retraités pour un montant total de 516,60 €. La mairie prend aussi en charge le montant de 3 abonnements à la revue « Sapeur pompier de France » pour un montant total de 49,50 €.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G200 et G203 sont laissés libres à la vente. Monsieur Gilibert n'a pas pris part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal autorise à M. Le Maire de donner procuration à M. Philippe Gilibert pour signer la vente du terrain ZW70, terrain cédé à la mairie, à titre gratuit.

Ms Verdier, Boudet et Vigier ont fait le tour des chemins sur le haut de la commune. M. Verdier a fait un point sur les différents travaux à prévoir. Un maître d'œuvre sera missionné pour le chiffrage et une consultation sera lancée auprès des entreprises.

La propriétaire d'un mobil home implanté au camping municipal a signalé à la mairie, son intention de le vendre. Le mobil home est en bon état et peut être loué immédiatement. Le prix de vente est de 4500 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire une proposition à hauteur du prix de vente. Si le cédant accepte, une subvention exceptionnelle sera versée du budget « commune » vers le budget « camping ».

Le Syndicat d'électrification propose de prendre en charge la maintenance de l'éclairage public et propose de la financer à hauteur de 25%. Le Syndicat propose aussi la mise en place d'une gestion informatique de l'éclairage public. Dans ce cas le syndicat ferait un relevé cartographique et cela permettrait de signaler les problèmes via leur site internet. L'élaboration de ce schéma serait facturé 1015 €. Le Conseil Municipal en étant informé, prendra sa décision ultérieurement.

Dernièrement un seuil d'une conduite des eaux usées semble avoir cédé et l'eau de l'Allagnon arrive dans la station d'épuration. Une étude sera faite la semaine prochaine pour voir comment réparer. Ce sinistre pourrait conduire la Mairie à entreprendre des travaux importants demandant de détourner l'Allagnon. Toutes les possibilités vont être envisagées afin de trouver la solution la plus appropriée.

La communauté de communes prévoit une action sur les supports sur le patrimoine notamment les anciens panneaux SIVOM de façon à les harmoniser et répertorier les sites à visiter. Une charte graphique des panneaux de signalisation a été convenue. Il faut maintenant se pencher sur ce qui figurera sur les supports (papier et panneau) et quelle proposition de promenade nous pourrions faire. Mme Jeanne-Marie Pothier et M. Philippe Gilibert travailleront sur cette action.